



Déclaration préalable du SNEP-FSU Versailles au CRUNSS du 9 février 2021

En cette période de crise sanitaire et sécuritaire, nous souhaitons mettre en avant l'engagement sans faille des cadres de l'UNSS et des animateurs d'AS qui ont déployé et qui déploient encore, une activité professionnelle remarquable en s'adaptant en permanence à des protocoles sanitaires stricts.

Comment ne pas évoquer les AS qui se sont vues empêchées (novembre et décembre) de fonctionner en raison de décisions politiques prises dans certains départements (Val d'Oise notamment), interdisant l'accès de certaines AS aux équipements sportifs. Ou encore, certaines AS dont les chefs d'établissements, présidents d'AS, ont pris la décision d'interrompre momentanément le fonctionnement des AS.

Comment ne pas évoquer également toutes les AS qui ne peuvent plus fonctionner depuis l'interdiction de toutes les pratiques dans les espaces couverts (18 janvier).

Ces décisions ne font qu'accroître les disparités et la sédentarité de nos jeunes (études ESTEBAN 2014-2015) : seulement, 14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne (au moins une heure), ce qui place la France en 18^{ème} place concernant la santé physique.

Face à ce constat affolant et alarmiste, nous demandons que tout soit mis en œuvre pour accompagner au plus vite la reprise de toutes les AS en acceptant de ré-ouvrir les installations sportives pour la pratique de tous avec des effectifs allégés. Il en va de la santé physique et psychique de nos élèves.

La baisse du nombre de licenciés est maintenant une réalité dans le bilan de l'année scolaire 2019-2020 et le sera également pour l'année en cours.

De nombreuses AS se retrouvent en difficultés financières, ces dernières étant principalement dues à l'imposition du contrat UNSS (nous tenons à remercier les cadres UNSS d'associer le SNEP-FSU à la prochaine réunion sur l'évolution du contrat licences) et aux conséquences de la réforme des lycées qui impacte le mercredi après-midi dans la majorité des établissements de l'académie.

En acceptant la mise en place des cours le mercredi après-midi, cela revient à supprimer la possibilité pour l'ensemble des élèves de pratiquer une activité physique régulière à moindre coût et d'organiser des rencontres UNSS, élément moteur de l'adhésion des élèves.

A ce titre, comme chaque année, nous réitérons notre demande auprès de la Rectrice, de rappeler, par une note de service envoyée à tous les CE, que les mercredis après-midi restent un temps dédié à la pratique du sport scolaire comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016 : *« la libération du mercredi après midi est le temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS »*.

Enfin, le SNEP-FSU Versailles renouvelle sa demande de création d'un 5^{ème} poste au SR pour répondre à la surcharge de travail dans les Services de l'UNSS.

Marjorie Bounhol et Marc Legein
Représentants du SNEP-FSU Versailles